

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel	Numéro de permis 2011795	Date d'inspection Le 09 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de téléphone (506) 344-5577	
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- La programmation des activités quotidiennes est panifiée et documentée.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus le matériel est gardé propre et en bon état.

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches de la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Finalement, lors de mon arrivé les enfants se sont préparé pour aller jouer à l'extérieur avec l'aide des éducatrices.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2022

Date

original signé par
Christelle Noël

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2022

Date